La revision des prix des baux à longue durée

Le Journal Officiel a publié la loi, en date du 6 juillet 1925, autorisant la revision des baux à longue durée. Nous croyons utile, pour un grand nombre de nos lecteurs, d'en reproduire intégralement le texte ci-dessous:

Article premier. — Les prix des baux à loyers, normaux ou prorogés par application de l'article 56 de la loi du 9 mars 1918, ayant pris cours ou conclus avant le 24 octobre 1919 et d'une durée contractuelle de plus de neuf ans, pourront être majorés à partir du terme d'usage qui suivra la promulgation de la présente loi et pour la durée du bail restant à courir. Le premier terme de paiement concernant des loyers échus après la promulgation de la loi sera déclaré terme d'usage. Toutefois, aucune majoration ne pourra être accordée au propriétaire qui a acquis l'immeuble loué à titre onéreux à une date postérieure au 24 octobre 1919. La demande de majoration ne sera admise que si le prix porté au contrat est inférieur de plus d'un quart au prix arbitré comme représentant, au jour de la demande, la valeur locative équitable.

Pour les locaux et dans les communes qui sont définis à l'article 1er, paragraphe 1er, de la loi du 29 décembre 1922, la majoration sera calculée conformément aux règles posées par les articles 2 et suivants de cette loi.

Pour les locaux qui ne sont pas régis par la loi du 29 décembre 1923, la majoration sera calculée en tenant compte de tous éléments d'appréciation et de manière que le locataire continue à bénéficier, pour la durée du bail, d'un abattement équivalant à un quart de la différence entre le prix fixé au contrat et la valeur locative équitable.

Les présentes dispositions s'appliquent aux concessions accordées par les communes, départements et autres collectivités publiques.

Art. 2. — La revision des prix des baux dont la prorogation est en cours par application de l'article 56 de la loi du 9 mars 1918 ne pourra jouer au profit du propriétaire que si celui-ci accorde à son locataire une prorogation supplémentaire de bail égale à la durée de la prorogation restant à courir.

Art. 3. — En cas de cessions de bail ou de sous-locations, même postérieures au 24 octobre 1919, le propriétaire devra mettre en cause, devant les juridictions instituées par l'article 4, en même temps que le locataire primitif, tous les cessionnaires ou sous-locataires. Ces juridictions seront compétentes pour trancher toutes les difficultés soulevées par la demande de revision du prix du bail, tant dans les rapports du propriétaire avec le locataire principal et les concessionnaires ou sous-locataires qu'en ce qui concerne les actions en garantie auxquelles pourra donner lieu l'action en revision. Le juge fera, s'il y a lieu, entre tous les intéressés, la répartition de la majoration qu'il aura fixée.

Art. 4. — A défaut d'accord amiable, le propriétaire saisira, par lettre recommandée ou déclaration faite au greffe, le juge de paix de la situation de l'immeuble quand le prix du loyer en cours ne dépassera pas 2.000 francs dans les villes de plus de 100.000 habitants et 1.000 fr. dans les villes de moins de 100.000 habitants. Dans tous les autres cas, le président du Tribunal civil de la situation de l'immeuble sera saisi et pourra se faire remplacer par un magistrat du siège ou, au tribunal de la Seine, par un juge assesseur. Il sera ensuite procédé, conformément aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 18 de la loi du 31 mars 1922. La décision du juge de paix ou du tribunal sera susceptible d'appel dans les termes du droit commun.

Art. 5. — Si les conditions économiques se sont modifiées au point d'entraîner une diminution de plus d'un quart de la valeur locative précédemment arbitrée, le locataire pourra, dans les mêmes formes et tous les trois ans, demander la revision du prix précédemment majoré.

Art. 6. — Le locataire dont le bail aura été majoré aura le droit, s'il ne veut pas accepter cette majoration, de résilier son bail. Cette résiliation prendra cours au terme d'usage qui suivra une période de six mois à compter du jour de la décision fixant définitivement les nouveaux prix. Le locataire devra aviser de son intention de résiliation le propriétaire de l'immeuble, dans les trois mois au plus de la notification de la décision intervenue.

Pendant le cours de ces délais, le prix du bail ancien ne sera pas modifié.

LETTRE DE BRUXELLES

LA QUESTION SCOLAIRE A LA CHAMBRE

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 8 juillet 1925.

Le budget des Sciences et des Arts a été, le premier, examiné par la Chambre. Ce fut rapide, calme. Rien de la passion d'autrefois. La Chambre commence à peine son travail. Elle apparaît déjà comme lasse et essoufflée. Deux points de vue à relever particulièrement, dans la discussion. D'abord, les subsides aux écoles libres. On croyait la querelle assoupie, devant la volonté nettement exprimée par les ministres dans leur déclaration ministérielle: Trêve scolaire. Maintien, par conséquent, des subsides. M. Huysmans, le nouveau ministre socialiste, avait été particulièrement affirmatif sur ce point. De plus, les catholiques étaient bien décidés à ne pas reculer d'un pouce et à ne pas supporter d'être, de nouveau, traités en parias dans leur pays. A l'appui de cette décision, ils apportaient leurs forces électorales autant que le souci de leur dignité. Qu'au fond de leur conscience, les deux Gauches supportent impatiemment cette situation et n'abandonnent pas leur désir de ruiner, au premier moment propice, l'enseignement catholique, le fait ne souffre pas l'ombre d'un doute. Mais aujourd'hui, les catholiques sont encore assez forts pour faire respecter leurs droits et leurs libertés en matière scolaire. Et leurs adversaires ont dû s'incliner.

C'est donc un discours aussi provocateur qu'inutile qu'a prononcé, hier, à la Chambre, un député libéral de Liége, contre les subsides accordés aux écoles libres. Certes, il n'ignorait pas qu'il n'aboutirait à rien. Mais en parlant comme il l'a fait, et en se faisant applaudir par les libéraux, il a voulu marquer — et ce fut compris ainsi — que ses amis de Gauche ne renonçaient pas du tout à la guerre scolaire. Un point de son discours est aussi à noter. Il a reproché au Gouvernement d'accepter la concurrence des écoles libres et ainsi de faire tort à l'enseignement officiel. Mais c'est un paré d'ours, cela! Si l'enseignement officiel, pour dominer, a besoin de la disparition des écoles libres, n'est-ce pas une preuve qu'il est éclipsé par celles-ci? Quel plus beau témoignage peuvent désirer les écoles catholiques, que cette déclaration d'un adversaire?

Le second trait du débat que je désire signaler, c'est une déclaration de M. Huysmans au sujet des instituteurs communistes. Il y en a entre 1.200 et 1.300 dans les écoles officielles. Interpellé sur le danger qu'ils représentent, le ministre socialiste a répondu qu'il n'avait qu'à faire respecter les règlements à l'école et qu'il n'avait pas à intervenir dans la conduite de ses instituteurs en dehors de leurs classes. Ce blanc-seing donné aux instituteurs, apôtres des doctrines communistes, a quelque chose de tragique, lorsqu'on sait la fougue infernale et le prosélytisme débordant des hommes inféodés à Moscou et lorsqu'on sait surtout que, tous les jours, ils enseignent à plus de 25.000 enfants.

Mais M. Huysmans, hélas, n'a pas tort. Le régime actuel laisse toutes les opinions libres; même lorsqu'elles sont, comme c'est le cas pour les communistes, un danger de mort pour le régime qui les [illegible]

M. Caillaux autorise l'emprunt du département du Nord

Cet emprunt ne sera que de 150 à 200 millions pour la reconstruction des établissements communaux, départementaux et de bienfaisance

Paris, 8 juillet. — M. Caillaux, ministre des Finances, a reçu mercredi matin, une délégation du Conseil général du Nord, conduite par MM. Potié, sénateur, président, et comprenant un grand nombre de parlementaires du département, accompagnés de MM. Hudelo, préfet, et Demollon, président de la Commission départementale. M. Potié, au nom du Conseil général, a exposé la situation financière du département.

Il a rappelé les conditions dans lesquelles le Conseil général avait décidé d'émettre un emprunt s'élevant au total de 750 millions: deux tranches de 150 millions chacune ont été souscrites à l'intérieur du pays, au début des années 1921 et 1923.

Une troisième tranche de 150 millions devait être émise et, malgré les diverses propositions soumises depuis, notamment un arrangement avec les banques américaines, l'autorisation n'a pu être obtenue. Aujourd'hui, les ressources sont taries et l'appoint réclamé est indispensable, car il reste à payer non seulement des arriérés immobiliers, mais encore les travaux actuellement engagés et qui, pour les établissements communaux, se montent à 360 millions.

M. Demolon, président de la Commission départementale, a exposé ensuite l'état des travaux de reconstitution dans le département du Nord et a insisté pour que l'emprunt soit autorisé, de nombreuses ruines restant encore à relever.

M. Caillaux, en réponse à ces desiderata, a déclaré, qu'étant donnée la situation actuelle, il ne pouvait autoriser l'émission d'un emprunt aux Etats-Unis. Toutefois, il ne refusera pas de donner une approbation à un emprunt de 150 à 211 millions, contracté vers fin septembre ou au début d'octobre, sur le marché intérieur. Cette autorisation ne sera donnée que sous la condition formelle que le produit de cet emprunt soit réservé, en totalité, à la reconstruction des établissements communaux, départementaux et de bienfaisance, tel que les écoles, mairies, postes, hospices, etc...

D'autre part, le ministre des Finances a ajouté qu'il était dans ses intentions de lancer par la suite un grand emprunt de liquidation, pour terminer la reconstitution des régions dévastées, et pour lequel les sinistrés qui ont été indemnisés déjà seraient appelés à faire certaines concessions.

Le succès de la Semaine sociale de Lyon

(27 JUILLET-2 AOUT)

Il est dès maintenant possible de prédire que la Semaine sociale de Lyon constituera, dans le cycle lumineux des semaines, une des sessions les plus brillantes. Voici quinze jours que les listes d'inscriptions sont ouvertes et déjà le chiffre de l'an dernier est dépassé. Combien sera-t-on? Quinze cents sûrement. Peut-être plus. Sur ces listes, quelle merveilleuse carte des activités intellectuelles et sociales de nos provinces françaises! Ce sont des forces vives qui affluront vers la Cité lyonnaise, en quête de doctrine solide sur un sujet partout présent et trop souvent obscurci. Il y a vingt et un ans, la première Semaine sociale de Lyon comptait cinq délégations de pays étrangers. Déjà plus de quinze nations étrangères figurent sur les listes de la prochaine Semaine.

Dans le Lyon industriel et commercial, un peu blasé sur les Congrès de toute nature, l'attention la plus vive est cependant prêtée à cette manifestation dont on pressent l'immense intérêt. Aussi beaucoup d'industriels et commerçants lyonnais, imposant une trêve à leurs affaires, suivront-ils la plus grande partie des cours de la Semaine. La population laborieuse, qui ne pourra s'associer aux travaux de la journée, assistera en foule aux grandes cérémonies et conférences générales du soir. Ces cérémonies religieuses revêtiront un grand caractère. C'est Mgr Besson, évêque de Genève, Fribourg et Lausanne, qui du haut de la chaire de l'église primatiale de Lyon, traitera de « L'Autorité dans l'Eglise ». La Veillée religieuse du jeudi, dont on sait la note si émouvante, sera prêchée par M. le chanoine Thellier de Poncheville, dans l'église Saint-Nizier.

Les grandes conférences du soir auront pour cadre la Salle Rameau, où peuvent trouver place des auditoires de quatre mille personnes.

Toute la vie si variée et si active des journées s'ordonnera dans des conditions exceptionnelles, grâce à l'ampleur et à la beauté du local offert à la Semaine par le Pensionnat des Lazaristes. Sortis des salles de cours, les auditeurs trouveront à leur portée mille services pratiques, sans oublier un réfectoire en plein air, pouvant abriter plus de cinq cents convives.

Pour le dimanche de clôture de la Semaine sociale, un pèlerinage, qui s'annonce comme devant avoir le plus grand succès, est organisé pour Ars, où commenceront les fêtes du Triduum en l'honneur de la canonisation du saint Curé d'Ars.

En prévision de l'affluence et des complications qu'elle entraîne toujours, le Secrétariat permanent, Lyon, 16, rue du Plat, demande instamment qu'on n'attende pas la dernière heure pour s'assurer inscription et logement.

LE PRIX DE VENTE DES ALCOOLS

Paris, 8 juillet. — L'« Officiel » publie l'arrêté suivant:

Le prix de vente des alcools aux industries, déjà admises au bénéfice des cessions, est fixé:

1° A 700 fr. l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue prise chez le distillateur lorsque l'alcool sert au vinage ou au mutage des vins en vue de la préparation des vins de liqueur, vermouths, mistelles et autres produits assimilés, pour la consommation intérieure;

2° A 400 fr. l'hectolitre à 100 degrés, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des vinaigres pour la consommation intérieure;

3° A 350 fr. l'hectolitre, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des produits de parfumerie, des produits chimiques ou pharmaceutiques, etc., pour l'intérieur;

4° A 300 fr. l'hectolitre, lorsqu'il est destiné à être exporté en nature;

5° A 250 fr. l'hectolitre, lorsqu'il sert à préparer, pour l'exportation, des spiritueux composés (liqueurs, amers, bitters, vermouts, quinquinas, vins de liqueur, produits chimiques, pharmaceutiques et parfumerie, etc.), des vinaigres ou des eaux-de-vie à 65 degrés et au-dessous;

6° A 230 fr. l'hectolitre, lorsqu'il est employé à fabriquer des produits pour l'extérieur ou l'intérieur, dans tous les cas où, étant exonéré du droit de consommation, il n'est soumis qu'au paiement de la taxe de statistique.

Le prix de vente des alcools mauvais goût et des flegmes, livrés dans la limite des disponibilités à la dénaturation en vue de la préparation d'alcools de chauffage et d'éclairage, ne titrant pas plus de 90 degrés 5, est fixé à 220 fr. l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue prise dans les bacs des distillateurs. La majoration que sont autorisés à faire subir les distillateurs et autres intermédiaires aux prix indiqués ci-dessus, pour toutes les livraisons effectuées directement aux industries privilégiées, ne doit pas excéder 2,5 %, non compris les frais de logement, manutention et cambonnage, la taxe sur le chiffre d'affaires et les frais de la double rectification lorsqu'il est procédé sur la demande du concessionnaire.

Les alcools livrés dans les distilleries du département de la Seine ou dans les dépôts constitués par le service des poudres, subissent, en outre, une majoration variable, selon l'emplacement de l'entrepôt, dans la limite de 30 francs par hectolitre d'alcool pur.

UNE FEMME A BARBE

MADAME LAID, UNE VRAIE FEMME A BARBE, DEMEURANT A PLOMBIÈRES, OU ELLE TIENT UN MAGASIN DE CARTES POSTALES

LES VENTES PUBLIQUES DE LAINES A TOURCOING

Ainsi que nous l'avons annoncé, les enchères des laines se sont poursuivies hier aux Magasins Généraux de Tourcoing, par le ministère des courtiers-jurés, Henry Grau et Parent, Etienne Guéranger, Ferdinand Lepersonne; le matin par les Laines brutes, écarts de peignage et laines lavées.

La majeure partie du catalogue a été vendue à des prix en hausse de 5 à 10 % pour les genres mérinos et à prix très ferme sur ceux de la dernière vente pour les croisés.

Le soir, la vente s'est continuée par les blousses qui avaient attiré de nombreux acheteurs tant de la région que de l'étranger.

La presque totalité des lots exposés, soit environ 300.000 kilogs, ont trouvé preneurs à des prix en hausse de 20 % pour les beaux Lister mérinos; 15 % sur les Lister mérinos courant, de 15 % aussi pour les beaux Schlumberger mérinos et de 25 % de hausse sur les Nobles.

Tous les genres étaient demandés; l'animation était très bonne.

Les prochaines ventes publiques de laines auront lieu aux Magasins Généraux de Tourcoing les 24 et 25 septembre.

Le projet de Salon automobile à Lille, en 1925

Dans son assemblée générale du 17 juin, la Chambre syndicale automobile du Nord a émis l'idée et voté le principe d'une Exposition automobile qui se tiendrait à Lille en octobre prochain. Cette manifestation aurait lieu pour les voitures touristes au Palais Rameau, qui, pour la circonstance, subirait de notables agrandissements provisoires, et pour les véhicules lourds, dans le Hall de l'Abattoir.

Mais l'unanimité ne s'est point réalisée sur cette idée. La Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles de France, dont le siège est à Paris et qui est présidée par M. le baron Petiet, vient d'adresser aux constructeurs une circulaire qui dit notamment:

« Bien que vous n'en puissiez pas douter, nous tenons, pour éviter tous malentendus, à vous rappeler que cette manifestation ne figure pas parmi les expositions auxquelles il est possible de participer en 1925 ».

Les constructeurs français se voient donc refuser l'autorisation d'exposer. En vue de faire lever cette interdiction, la Chambre syndicale automobile du Nord a déjà fait quelques démarches à Paris et prié M. Hector Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord de se faire son interprète.

M. Hector Franchomme, en a référé, mercredi soir, au Comité directeur de l'Automobile-Club du Nord, qui, en réunion extraordinaire a décidé de transmettre à Paris, mais sans prendre position, les desiderata de la Chambre syndicale du Nord.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qu'aura cette démarche.

ECOLE NATIONALE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 7 juillet. — Voici la liste candidats déclarés admissibles à l'Ecole Nationale des mines de Saint-Etienne:

MM. André Barbuat, Bedel Benoit, Guyod, Berger, Bois, Boisonnet, Bonfre, Borlone, Brot, Colves, Bruston, Chabrol, Chappuis, Charbonnier, Chatelet, Chotin, Clapier de la Comble, Cerlin, Cornillat, David, Grignot, Deabertis, Delwaulle, Devrys, Dion, Dusserre, Dutheil, Faucheux, Faure, Fevier, Fontbonnat, Fournier René, Garnier Jean, Gelée, Giroud, Gonongrande, Grossin, Guilt, De Jarphanion Antoine, Jolivet, Lapierre, Larbaigt, Le Barbier, Maitre, Masson, Mathias Eugène, Mathieu Georges, Mercier, Merle, Michaux, Montcharmont, Nouvelot, Orelley, Paillerot, de Panafieu, Petiet, Plax, Pommart, Porta, Presle, Renaud, Franck, Ribeyron, Richard, Ringot, Robert Rougier, Saint-Jean, Salvignol, Sauvage, Sauze, Schobat, Schmitt, Schneider, Olignac, Tradif, Tatin, Teyssot, Vallhen, Vanhagenborgh, Vaufreymalie, Vincent.

UNE COMMISSION INTERMINISTERIELLE

pour étudier les questions relatives aux prisonniers de guerre et otages

Paris, 8 juillet. — M. Antériou, ministre des Pensions, vient de désigner les membres de la Commission interministérielle, chargée d'étudier les diverses questions relatives aux prisonniers de guerre et otages.

Cette commission est présidée par M. Pasqual, sénateur, et a pour vice-présidents M. Lucien Hubert, sénateur, et M. Gaston Poittevin, député.

Elle est composée de parlementaires: MM. Ermant, sénateur; Chabrun, le colonel Girod, Marchais, Mazerand et Simon Reynaud, députés; de représentants de diverses administrations (Pensions, Finances, Guerre, Intérieur, Travail, Régions libérées) et de représentants de la Fédération nationale des prisonniers de guerre.

L'AGITATION REVOLUTIONNAIRE

Saisie de documents chez un instituteur communiste de Menton

Nice, 8 juillet. — On a perquisitionné au domicile de M. Virgile Bazel, instituteur, membre de la Fédération communiste, demeurant à Menton, rue Longue. Des documents se rapportant à la guerre marocaine ont été saisis par les magistrats, qui gardent le plus grand secret sur cette affaire.

LAINES

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 8 juillet 1925

Vive animation mérinos peigné et croisés fins parité à 5 % hausse. Mérinos à carde pas représentés. Croisés moyens 5 % baisse comparés aux cours clôture mai. Continent acheteur principal.

LE PAIN A 1 FR. 60 A PARTIR D'AUJOURD'HUI JEUDI

Comme nous l'avons annoncé hier matin, à la suite de la réunion tenue par la Commission des farines, le pain sera vendu 1 fr. 60 au lieu de 1 fr. 65, à partir d'aujourd'hui.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 9 JUILLET:

Aujourd'hui, saint Cyrille; demain, saints Félicité.

190e jour de l'année.

Soleil: Lever à 4 h. 58; coucher, à 20 h. 56.

Lune: Pleine du 6; dernier quartier le 12.

Bulletin météorologique pour la journée du 9 (région Nord): Temps couvert ou très nuageux; quelques ondées; vent du Nord, de 2 à 5 m.; température stationnaire, minimum, 11°.

Caisse d'Epargne: séance de versements et de remboursements (maximum, 7.500 fr.), de 9 h. à 10 h. 30 et de 14 à 15 h. 30.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance.

A 10 h., école des filles, rue de l'Industrie.

A 10 h., école maternelle, rue de Flandre, 133.

A 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies:

A 14 h., consultations des enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel:

A 14 h., consultation pour enfants.

20 h. 15, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir: Congrès d'été de la Jeunesse Catholique.

LE CONCOURS DE FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS

Comme nous l'avons annoncé, la liste des inscriptions pour le *Concours de Fenêtres et et de Balcons fleuris*, organisé par le *Journal de Roubaix*, s'est clôturé lundi soir. La commission du concours nous prie d'inviter les concurrents qui n'auraient pas reçu d'accusé de réception à leur demande de participation, de le lui réclamer le plus tôt possible.

Le jury du concours, composé de membres des *Amis de Roubaix* et du *Cercle Horticole* passera prochainement dans nos rues.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN

Durant le mois de juin, 169 enfants (89 du sexe masculin et 80 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois de juin 1925; 69 mariages ont été célébrés et 11 divorces ont été prononcés.

D'autre part, 141 personnes, (81 du sexe masculin et 60 du sexe féminin) sont mortes; sur ce nombre, 25, dont 4 étrangères à la ville, ont succombé à l'hôpital.

La mortalité s'était élevée à 165 pendant le mois de mai dernier et à 115 pendant le mois de juin 1924. 15 enfants de moins de 1 an sont morts, soit près de 9 % des naissances.

La tuberculose a fait 19 victimes, soit 13,4 % de la mortalité totale.

Le cancer a provoqué 20 décès.

Les maladies épidémiques en ont amené 2; 1 par la coqueluche, 1 par la rougeole.

Le service d'Hygiène a fait procéder à 29 désinfections diverses.

D'autre part, 13 échantillons d'eau de puits soumis à l'analyse chimique ont été reconnus mauvais.

Il a été procédé à 63 recherches bactériologiques et 27 examens biologiques.

Durant le mois de juin, le dit Service a délivré 25 autorisations concernant la construction de 30 maisons et 79 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

LE CONGRES D'ETE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

C'est ce soir, jeudi, à 20 h. 15, 33 bis, rue du Vieil Abreuvoir, que se tiendra le Congrès d'été de la Jeunesse Catholique. A l'ordre du jour de ce congrès figure notamment un rapport de M. Henri Pennequin, du Cercle Lacordaire (anciens élèves du Pensionnat Saint-Louis), sur ce sujet: « Sociaux parce que catholiques ».

Au cours de la réunion seront tirés deux billets pour le pèlerinage de Rome.

Après les fêtes de l'Epeule

Dimanche dernier, le quartier de l'Epeule était tout rempli d'une joyeuse animation à l'occasion de son carnaval d'été annuel.

A l'issue du cortège, le Comité, présidé par M. E. Roussel, offrit un vin d'honneur à la Reine des Ménagères. M. Franquet, président actif, remercia tous ceux qui lui avaient prêté leur concours pour l'organisation des festivités. M. E. Roussel félicita le Comité du succès remporté et enfin, M. K. Sory, au nom des commerçants et amis de l'Epeule, offrit à tous les félicitations du quartier.

La promenade musicale flamande du lundi a eu son succès habituel et, très tard dans la soirée, les échos retentissaient encore de joyeux refrains. La fête sportive, organisée par le Club des Sports réunis (salle Périssé), eut également plein succès. Les différents athlètes sont tous à applaudir.

La fête se clôtura, mardi, soir, par la tombola annuelle. Le Comité remercie les commerçants qui ont donné les lots et ceux qui l'ont aidé à vendre les programmes-tombola, et les convoque pour la réunion qui aura lieu, le jeudi 16 juillet, au siège du Comité, 67, rue de l'Epeule, à 20 h.

Nous publions ci-dessous la liste des numéros gagnants:

7366	6213	13632	12174	13723	14276	11223
19526	15054	11433	7824	6904	19763	7513
4483	4452	5121	18614	15213	11063	9782
4253	10024	5001	13232	15011	19761	11734
7113	7268	2233	15521	18113	6022	12428
18072	17693	12848	18372	9783	437	13882
19124	13922	12633	4833	2793	6641	13941
13791	5082	3901	18253	12202	6820	7663
1854	724	2684	1394	12597	432	1954
9203	934	6483	17274	1836	18383	6171
10627	9533	13433	9823	5116	9314	1236
11213	10442	5724	11802	3225	3207	176
9221	1756	9742	7765	19704	6456	12815
53	9577	502	14983	317	6991	2924
10726	13903	17921	4923	7856	7182	10806
5981	13103	10576	10494	17196	7617	12913
17494	15856	19591	7821	5133	9055	4941
983	14304	16529	17511	5230	12645	8976
10882	13335	10096	1901	16815	2338	1732
2395	21934	6834	18110	17029	8732	19047
77131	2716	2845	19710	17006	10833	9611
11718	13053	17986	2872	3810	9662	6175
13744	17061	18289	10776	18883	612	93
10486	12183	20422	5934	2781	3224	18224
1224	18015	18712	14612	17917	19364	7195
11845	18725	6867	6846	2727	15836	3040
2095	1996	18945	6821	21115	8056	4063
19193	17386					

HALLE FLIPO. — Beurre recommandé, 17. Café, 10.50. Hollande, 10. Margarine, 7 fr. Pain d'épices, 4 fr. Biscuits, 8 et 10 fr. 106598

LA VENTE DES PIGEONNEAUX AU PROFIT DES ORPHELINS DE LA GUERRE A PRODUIT 15.000 fr. — Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'une vente de pigeonneaux avait eu lieu au profit des orphelins de la guerre de Roubaix et environs.

Cette vente, pour laquelle la commission organisatrice avait fait appel aux colombophiles Français et Belges, était présidée par M. Fernand Duhot. Elle a obtenu un grand succès.

Le produit de cette vente est de 15.000 fr.

La Commission organisatrice tient à remercier M. le commissaire-priseur, qui a abandonné sa vacation, 800 francs, au profit de l'œuvre et M. le crieur des ventes qui a également versé la somme de 50 francs.

Les orphelins sont priés de se faire inscrire l'après-midi au siège des Réformés et Mutilés, rue Neuve, 6, à Roubaix, et de se munir d'un bulletin de naissance. S'adresser à M. Bertrand Bourgois. Le délai pour les inscriptions sera clos le 20 juillet à midi.

Toutes nos félicitations au Comité organisateur et en particulier à M. Fernand Duhot, son président, pour avoir mis sur pied une si belle œuvre humanitaire, ainsi qu'aux colombophiles qui ne laissent passer aucune occasion de secourir les déshérités de la fortune.

SOYEZ EXIGEANTS. — Pour obtenir le vrai remède des maladies dues aux glaires et à la bile (rhumatismes, asthme, foie), exigez l'Elixir Antiglaireux du Dr Guillié. — (Vérifiez bien l'orthographe). Le flacon 9 fr. 10647

LE COMITE DES FETES DU JEAN-GHISLAIN, SACRE-CŒUR ET COLLEGE (Siège 152, rue de l'Ommelet), nous prie d'inviter tous les commerçants du secteur à assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi 9 juillet à 19 h. 30, chez M. Delahay, 200, Grande-Rue.

FOURRURES. — N'attendez pas l'hiver pour faire réparer vos fourrures. — Travail soigné. Maison de confiance. A la Toison d'Or, 33, rue Saint-Georges, Roubaix. 10659d

DELAGE livre immédiatement ses 11 CV en conduite intérieure extra légère. Agence générale: René Marien, 13, r. de l'Orphéon, Lille. T. 18.38. 74334

L'AMICALE DES TAILLEURS DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS s'est réunie au Café du Gymnase, rue du Grand-Chemin à Roubaix. Après l'étude de diverses questions importantes, l'assemblée a écouté avec intérêt plusieurs communications, dont l'une de M. Percin. Il a été décidé que le bal de la Couture serait fixé cette année au samedi 26 septembre prochain. La prochaine réunion aura lieu le lundi 3 août, au Café du Damier à Tourcoing.

AVIS IMPORTANT. — Aujourd'hui, ouverture de la mise en vente des articles de fin de saison. A la Petite Jeannette, 3, rue St-Georges, à Roubaix. — Rabais considérables. Soldes et occasions à tous des comptoirs. 10640d

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE. Gros, 1/2 gros, détail. A. Decoulange, Roubaix. 66083

UN CHIEN RENVERSE UN PASSANT ET EN MORD UN AUTRE. — Un chien qui divaguait, mardi vers 21 h., a renversé en courant M. Alfred Demeyer, 69 ans, demeurant rue Vaucanson, cour Prouvost, 5, qui se plaint de douleurs aux reins. L'animal mordit ensuite à la jambe gauche un enfant de onze ans, Antoine Béaghe, demeurant rue Vaucanson, cour Wattel, 6. Le propriétaire du chien, M. Edgard Duquesnoy, demeurant 76, rue de Blanchemaille, a été prié de faire visiter l'animal par un vétérinaire.

PROFITEZ DES PRIX DE BRADERIE. — Chaussures Boucau, 5, r. Pierre-Motte, Rx. 624

Le NORODOL guérit les Vices du Sang. 79526

SUITES D'ACCIDENTS. — Mardi matin, M. Joseph Brunclair, ouvrier menuisier de l'entreprise Van Holland, avait eu la main gauche prise dans une toupie. Il a subi mercredi l'amputation de trois doigts.

LE TÉLÉPHONE PRIVÉ ROUBAISIEN. — Téléphones mixtes à intercommunications automatiques. Appareils Grammont, T.S.F. Consultez A. Lefebvre, 38, r. Neuve, Rx. (Tél. 78). 79547

DRAPS DE LIT, L. Cuvelle, 73, rue Nain. 73316

UNE SCÈNE DE VIOLENCES. — M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement a rédigé un rapport à la charge d'un homme d'équipe, M. Emile Agache, âgé de 23 ans, demeurant Grande Rue, 227, cour Delbart, 8, accusé d'avoir porté des coups à l'un de ses voisins, M. Alphonse Secours, ourdisseur et à Mlle Yvonne Dewyndt, soigneuse.

Ulcères variqueux guéris pr le NORODOL 79525

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS. — La répétition de ce soir jeudi est remise à demain vendredi, à 19 h. 30.

CHARBONS garantis Bruay: Marles dep. 13 f. boulets anthracite. E. Lebrun, 18, r. Holden. 7411d

UNION ARTISTIQUE. — Ce soir, jeudi, à 20 h., répétition générale de « Carmen ». Demain, vendredi, à 20 h., répétition générale au siège, 108, rue du Moulin.

Les LAVEUSES et TORDEUSES « VÉLO » sont actuellement 116, rue de Lannoy. 10566

CHORALE DES MUTILES. — Aujourd'hui, jeudi, à 19 h. 30, répétition générale. Clôture de l'inscription des invités pour la sortie de Malo-les-Bains.

LE YOGHOURT LACTELLA est une crême nutritive, hygiénique qui purifie les organes. 564

GRANDE-HARMONIE. — Demain, vendredi, à 20 h. 15, répétition générale.

SIZAIRE-FRERES La voiture la mieux suspendue. Agence: 79, rue de Tourcoing, ROUBAIX. (Tél. 13.02). 79542

BUGATTI Châssis plombés disponibles. Agence: 79, rue de Tourcoing, ROUBAIX. (Tél. 13.02). 79543

CROIX

UN HOMME TENTE DE SE SUICIDER, RUE CHEVREUIL. — Dans la nuit de mardi, vers 22 h. 30, quelques jeunes gens aperçurent rue Chevreuil, face au n° 16, un homme qui venait de se tirer un coup de revolver dans la tête.

M. François Vlieghe s'approcha aussitôt et constata que la tempe droite avait été trouée par une balle de petit calibre. Le désespéré respirait encore. Avec l'aide des voisins on parvint à l'identifier. C'était M. Richard Miclotte, 58 ans, tailleur d'habits, demeurant 16, rue Chevreuil à Croix.

C'est donc devant son domicile, où il habite avec sa femme et sa fille, qu'il a tenté de mettre fin à ses jours.

M. le docteur Bathiat, mandé d'urgence, après avoir pratiqué un pansement, a fait conduire le blessé à l'hôpital de la Fraternité à Roubaix. Son état est sérieux. On ignore les motifs qui poussèrent M. Miclotte à cette triste détermination.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — M. Seigneur, maire, a reçu de la famille Plaquet un superbe fauteuil articulé destiné à l'hospice de la ville. L'Administration municipale nous prie de remercier chaleureusement les donataires.

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION MUTUELLE. — Le samedi 11 juillet, se tiendra, rue Verte, chez M. Oscar Olive, l'assemblée générale de juillet. Cette réunion commencera à 20 h. Les secrétaires et trésoriers, sont priés de se trouver à 19 h. 55.

UN TRISTE INDIVIDU. — Au cours de la journée de mardi, des fillettes rentrant de l'école, passaient dans un sentier, reliant le Parc Barbieux à la rue Verte, à hauteur de l'ancien octroi, quand un homme prit l'une d'elles dans ses bras et l'embrassa. Aux cris poussés par les enfants, des ouvriers de chez M. Mebuys, marchand de bestiaux, rue Verte, se lancèrent à la poursuite de l'individu qui fuyait, mais ne purent le rejoindre. La police avertie appréhenda une personne, mais cette dernière fut relâchée après l'interrogatoire de divers témoins.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui jeudi, 9 juillet, rue Jean-Jaurès, de 10 à 11 h., à l'Ecole des filles; de 14 h. 45 à 15 h. 45, à l'Ecole maternelle, rue de la Mackellerie.

WASQUEHAL

M. VISEUR, GARDE-CHAMPÊTRE, TITULAIRE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE. — Nous apprenons avec plaisir que M. Alexandre Viseur, garde-champêtre, vient de recevoir la médaille d'honneur de la police en récompense de ses vingt années de service.

Nommé garde-champêtre le 15 décembre 1905, M. Viseur a toujours fait preuve d'un dévouement remarquable. Nous sommes heureux de le féliciter à l'occasion de sa nouvelle distinction.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Demain, vendredi, à la Mairie, de 8 à 12 h. et de 14 à 16 h., paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant à forfait et ceux payant trimestriellement. On percevra également les contributions des automobiles et voitures publiques.

UNION CHORALE. — Ce soir, jeudi, à 19 h. 30, répétition au local, Café Lambrecht, 15, Grand'-Place.

POUR VOS TAPIS, ADRESSEZ-VOUS EN FABRIQUE
MOULIN FILS & Cie
127bis, Rue de Lille, TOURCOING. Tél. 9.26
Vente au détail. Plans, devis et tous travaux de pose en 8 jours. Choix important en Carpett